

Communiqué de presse 9 mars 2017

Info presse : Valérie Nouille Fednot 02 505 08 80 – 0473 24 95 59 nouille@fednot.be www.notaire.be

# Quid si vous n'êtes plus en mesure de gérer vous-même vos propres questions financières ?

Le nombre de Belges ayant opté pour un mandat extrajudiciaire a doublé en un an

Les gens sont de plus en plus conscients des problèmes qui pourraient se présenter lors de leurs vieux jours. C'est ainsi qu'environ 32.000 Belges sont passés chez leur notaire pour établir un mandat extrajudiciaire. L'objectif est d'anticiper l'éventualité qu'ils ne soient plus en mesure de gérer euxmêmes leur patrimoine. En 2015, on comptait quelque 11.000 mandats extrajudiciaires. Ce chiffre a quasiment doublé en 2016, atteignant les 21.000. C'est ce qu'il ressort des analyses du site notaire.be. Le nombre de mandats extrajudiciaires continuera probablement à croître en suite du vieillissement de la population et de l'augmentation de l'espérance de vie. Prendre les mesures ad hoc à temps n'est pas un luxe. Désigner à l'avance et de manière réfléchie une ou des personnes qui pourront gérer vos biens permet d'éviter de nombreux problèmes juridiques et de rester serein.

## Les mandats judiciaires en hausse

D'après les chiffres du site notaire.be, il apparaît que 35.950 Belges ont franchi le pas depuis l'entrée en vigueur du mandat extrajudiciaire en septembre 2014. En 2015, 11.685 personnes avaient opté pour cette solution et en 2016, elles étaient 20.886. En janvier 2017, on comptabilisait déjà 1.685 nouveaux mandats, plus qu'en janvier 2015 (599) et qu'en janvier 2016 (1.214).

« Cette augmentation est assez spectaculaire et il en sera probablement de même dans les prochaines années », explique le notaire Gaétan Bleeckx, porte-parole de notaire.be. « Aux Pays-Bas et en Allemagne, les notaires remarquent eux aussi cette tendance. Le vieillissement rapide de la population favorise le risque d'incapacité d'exprimer sa volonté, notamment à cause de la démence sénile. »

## Fréquent dans le cadre d'une planification successorale

Le mandat extrajudiciaire doit être établi et inscrit dans un registre ad hoc géré par la Fédération Royale du Notariat belge, à un moment où l'intéressé est encore en mesure d'exprimer sa volonté. Etre capable d'exprimer sa volonté, cela signifie que l'on est encore en état de prendre des décisions en vue de défendre ses intérêts. En optant pour un mandat extrajudiciaire, vous laissez à une ou plusieurs personnes la capacité de prendre certaines décisions ou de poser certains actes. Il peut s'agir du paiement d'une facture, mais également de transactions plus importantes comme la vente d'une habitation – en tenant compte des éventuelles instructions à ce sujet qui auraient été reprises dans le mandat.

Cela n'est en effet pas un luxe, car si rien n'est prévu, la personne qui n'est plus à même d'exprimer sa volonté perd son pouvoir de décision concernant son patrimoine. L'intervention du juge de paix est alors requise pour le passage d'actes juridiques.

Le porte-parole Gaétan Bleeckx ajoute : « La question du mandat judiciaire revient souvent dans les études dans le cadre de planifications successorales. Entre conjoints, il s'agit d'un instrument idéal pour régler les choses clairement et de manière proactive. Avant un mandat judiciaire, il y a toute une série de points à discuter. Le notaire peut vous guider et élaborer un plan personnalisé ».

### Quand parle-t-on d'incapacité à exprimer sa volonté ?

Vous pouvez vous-même définir quels éléments votre mandataire doit prendre en compte pour vous considérer comme incapable. En pratique, on utilise souvent des rapports médicaux pour éviter les discussions. Vous pouvez également choisir de faire exécuter le mandat extrajudiciaire directement, même si vous êtes toujours sain d'esprit, comme un simple mandat. Pour autant, l'objectif fréquent d'un mandat extrajudiciaire est qu'il prenne effet lorsque l'incapacité est constatée. C'est pourquoi il est capital de faire enregistrer votre mandat dans le Registre central des dispositions de dernières volontés, par l'intermédiaire de votre notaire. Sans cela, votre mandat prendra fin dès le début de votre incapacité.

#### Protection contre l'abus

Vous craignez qu'il ne soit fait mauvais usage de votre mandat? Le législateur a prévu plusieurs mécanismes de protection. Ainsi, vos comptes et celui de la personne désignée dans votre mandat (le dénommé mandataire), devront être strictement distincts. Votre mandataire devra en outre vous concerter à intervalles réguliers. Si vous perdez confiance en lui, vous pourrez toujours résilier le mandat. Si les choses devaient malgré tout mal tourner, le juge pourra intervenir et nommer un administrateur. Vous pouvez aussi désigner cet administrateur à l'avance.

Pour renforcer encore davantage votre protection, il est possible d'indiquer une personne de confiance supplémentaire, qui aura à cœur vos intérêts et qui aura un droit de regard en plus.

## Combien coûte un mandat extrajudiciaire?

Au moment d'établir un mandat judiciaire, votre notaire discutera longuement avec vous pour bien comprendre vos souhaits et vos critères. C'est en effet un travail sur mesure, qui diffère selon les parties concernées, le patrimoine, le schéma familial et les désirs et besoins spécifiques. Les frais inhérents à un mandat extrajudiciaire varient ainsi en fonction de la complexité du dossier. Il n'est donc pas aisé de fournir une estimation de prix, mais la fourchette va de 300 à 500 euros. Au travail de l'étude notariale viennent se rajouter une série de taxes, parmi lesquelles les droits d'enregistrement que l'étude reverse à l'Etat. Demandez au préalable auprès de votre étude à quels montants vous pouvez vous attendre.

#### À propos du notariat en Belgique

Chaque année, 2,5 millions de clients franchissent la porte d'une étude notariale lors de moments-clés de leur vie. Ils y reçoivent des conseils indépendants sur mesure qui leur permettent de réaliser en toute confiance des projets tels que cohabiter, vendre une habitation, créer une société ou planifier une succession. Rendez-vous sur le site <a href="www.notaire.be">www.notaire.be</a> pour plus d'informations sur les moments clés de votre vie, des vidéos, des FAQ et des modules de calcul.

#### À propos de Fednot

Le réseau de 1.200 études réunit 1.500 notaires et 7.500 collaborateurs. Ensemble, ils traitent 900.000 actes par an. Fednot soutient les études en matière d'avis juridiques, de management, de solutions informatiques, de formations et d'information vers le grand public. <a href="https://www.fednot.be">www.fednot.be</a>